morges
VILLE DE MORGES

**PROCES-VERBAL**
de la séance du Conseil communal
du mercredi 27 juin 2012

**N° 11 / 2011 - 2016**

**Présidence de M. Pierre Marc Burnand**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.
23 sont absents,
**76 sont présents,**
**1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point N° 4 de l'ordre du jour, après son assermentation.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Laurent BEAUVERD, Romain BLUM, Carmen CHOGA, Anne-Françoise COSANDEY, Helder DE PINHO, Rémy DELALANDE, Cedric FAVRE, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Christine GOLAY-FAVRE, Christian HUGONNET, Daniel JANDRIC, Steven KUBLER, François LLAVADOR, Valérie MERINO DE TIEDRA, Jean-Jacques REGAMEY, Metin SAHIN, Christian SCHWAB, Julien WETTSTEIN, Claude WILLOMMET.**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

**Marc BALLY, François HENRY, Marlyse SAVASAN, Magali ZUGER.**

Le président annonce une modification à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- **Point N° 12 nouveau : Motion des Groupes SPI et Verts "Pour des mesures sociales allégeant l'introduction d'une taxe forfaitaire et d'une taxe proportionnelle pour l'élimination des déchets ménagers en lieu et place d'une diminution d'impôt"– Dépôt et développement.**

M. Lucien Rey, président de la commission N° 24/6.12 doit s'absenter dès 20h00. Afin de lui permettre de lire les conclusions de son rapport avant son départ, le Président propose une deuxième modification comme suit :

- **Le point N° 9 devient N° 5. Les points Nos 5, 6, 7 et 8 sont décalés.**

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2012.

2. Démission d'un conseiller communal, membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts.

3. Assermentation d'un conseiller communal.

4. Election d'un nouveau membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts.

5. Rapport d'urgence d'une commission :

   N° 24/6.12 Demande d'un crédit de CHF 68'000.00 TTC pour l'assainissement de la toiture du réservoir d'eau potable de Haute-Pierre.

6. Communications du Bureau.

7. Communications de la Municipalité.

8. Nomination de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat du Groupe des Verts "Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics".

9. Préavis de la Municipalité :

   N° 28/6.12 A. Demande d'un crédit de CHF 1'174'000.00, subvention non déduite, pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales aux chemins du Triolet, de la Chenaillettaz et à l'extrémité Est de l'avenue de Chanel ;

   B. Demande d'autorisation pour le financement de la part communale des CHF 4'696'500.00, subvention et participation ERM non déduites, des travaux ERM de construction, reconstruction et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires "Centre", "Grosse-Pierre" et "Grosse-Pierre/Lac" ;

   N° 30/6.12 Demande d'adhésion à la nouvelle organisation régionale de la protection civile de Morges (ORPC).

10. Rapports de commissions :

N° 4/6.12 Gestion 2011

- Rapport sur la gestion
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
- Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport sur les comptes
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;

N° 10/6.12 Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, soit de CHF 240'000.00 en 2012 pour le remplacement du véhicule citerne (CHF 50'000.00), de la chargeuse compacte (CHF 60'000.00) et l'acquisition de la camionnette nacelle (CHF 130'000.00), de CHF 100'000.00 en 2013 pour le remplacement de la tondeuse à grand rendement (CHF 100'000.00), de CHF 160'000.00 en 2014 pour le remplacement du camion utilitaire polybennes (CHF 85'000.00), de la petite camionnette (CHF 25'000.00) et de la brouette à moteur (CHF 50'000.00) ;

N° 19/6.12 Demande d'un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue.

11. Motion Stéphane Dewarrat "Une nouvelle transversale morgienne" – Développement.

12. Motion des Groupes SPI et Verts "Pour des mesures sociales allégeant l'introduction d'une taxe forfaitaire et d'une taxe proportionnelle pour l'élimination des déchets ménagers en lieu et place d'une diminution d'impôt" – Dépôt et développement.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

14. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à une majorité évidente (1 abstention).

*********

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 6 juin 2012.

2. Communications de la Municipalité

   N° 26/6.12 *Municipalité en corps*
   Objet : Rapport concernant les demandes d'autorisations générales ;

   N° 29/6.12 *Municipalité en corps*
   Objet : Parlement des jeunes.

3. Préavis de la Municipalité

   N° 28/6.12 *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*
   *Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion*
   Objet :
   A. Demande d'un crédit de CHF 1'174'000.00, subvention non déduite, pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales aux chemins du Triolet, de la Chenaillettaz et à l'extrémité Est de l'avenue de Chanel ;

   B. Demande d'autorisation pour le financement de la part communale des CHF 4'696'500.00, subvention et participation ERM non déduites, des travaux ERM de construction, reconstruction et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires "Centre", "Grosse-Pierre" et "Grosse-Pierre/Lac" ;

   N° 30/6.12 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
   Objet : Demande d'adhésion à la nouvelle organisation régionale de la protection civile de Morges (ORPC).

4. Rapport d'urgence d'une commission

   N° 24/6.12 *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*
   Objet : Demande d'un crédit de CHF 68'000.00 TTC pour l'assainissement de la toiture du réservoir d'eau potable de Haute-Pierre.

5. Rapports de commissions

N° 4/6.12 *Municipalité en corps*
Objet : Gestion 2011

- Rapport sur la gestion
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
- Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport sur les comptes
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;

N° 10/6.12 *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, soit de CHF 240'000.00 en 2012 pour le remplacement du véhicule citerne (CHF 50'000.00), de la chargeuse compacte (CHF 60'000.00) et l'acquisition de la camionnette nacelle (CHF 130'000.00), de CHF 100'000.00 en 2013 pour le remplacement de la tondeuse à grand rendement (CHF 100'000.00), de CHF 160'000.00 en 2014 pour le remplacement du camion utilitaire polybennes (CHF 85'000.00), de la petite camionnette (CHF 25'000.00) et de la brouette à moteur (CHF 50'000.00) ;

N° 19/6.12 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue.

*******

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2012**

**M. Mathieu BORNOZ** relève les propos de Mme la Syndique Nuria Gorrite relatés en page 242, 1er paragraphe, et tient à préciser que le développement de sa motion parle de fibre optique et non pas de Wifi.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

**2. Démission d'un conseiller communal, membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts**

En date du 7 juin 2012, le Président a reçu la lettre de démission de M. Patrik Fouvy dont il donne lecture.

M. Patrik Fouvy est entré au Conseil en 2011, au début de la nouvelle législature. Durant cette année, il a fonctionné comme scrutateur-suppléant et comme membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts. Il a participé à 2 commissions.

## 3. Assermentation d'un conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 19 juin 2012, le Bureau a élu **M. Xavier DURUSSEL**, de la liste des "viennent-ensuite" du Groupe des Verts, en remplacement de M. Patrik Fouvy.

Le nouveau conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

## 4. Election d'un nouveau membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts

En remplacement de M. Patrik Fouvy, démissionnaire, le Conseil communal doit élire un nouveau membre à la Commission communale de recours en matière d'impôts.

Au nom du Groupe des Verts, M. Yvan Christinet propose la candidature de **M. Philippe BECK.**

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de postes à repourvoir et en application de l'article 41 du règlement du Conseil communal (RCC), l'élection est tacite.

M. Patrik Fouvy était également scrutateur-suppléant pour l'année 2011 – 2012 et aurait dû fonctionner en tant que tel lors de cette séance. Le Président propose de ne pas procéder à une élection complémentaire pour cette unique et dernière séance de l'année. Cependant, Mme Christine Golay-Favre, scrutatrice suppléante, étant excusée, il propose que M. Laurent Pellegrino fonctionne comme scrutateur en cas de vote.

Cette proposition ne suscite pas d'opposition et est adoptée tacitement.

## 5. Rapport d'urgence d'une commission

N° 24/6.12 *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 68'000.00 TTC pour l'assainissement de la toiture du réservoir d'eau potable de Haute-Pierre.

**M. Lucien REY**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 68'000.00 pour l'assainissement de la toiture du réservoir d'eau potable de Haute-Pierre ;

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en une fois par un prélèvement au compte de réserve N° 9281.13 "Adduction d'eau".

Au nom de la Municipalité, **M. le Municipal Vincent JAQUES** remercie la commission de la rapidité avec laquelle elle a rendu son rapport et le Conseil communal pour avoir accordé ce crédit. Les travaux pourront être entrepris dès la semaine prochaine et les soumissions demandées.

## 6. Communications du Bureau

Depuis la dernière séance, le Conseil a été représenté par son Président aux manifestations suivantes :

- le 13 juin à Couvaloup pour l'assemblée générale du Service d'aide familiale (SAF) ;
- le 15 juin au Casino pour le concert des lauréats 2010 et 2011 du Prix Paderewski ;
- le 19 juin au Greffe municipal pour le tirage au sort de l'ordre d'enregistrement et de publication des listes pour le second tour de l'élection complémentaire à la Municipalité ;
- le 26 juin à Préverenges lors de la séance d'inauguration de Police Région Morges (PRM).

Le Président remercie le Bureau et les 8 scrutateurs supplémentaires (Mmes et MM. Carlos Arias, Romain Blum, Carmen Choga, Eva Frochaux, Dominique Kubler-Gonvers, Lucien Rey et Vincent Tétaz ainsi que M. Bastien Monney qui a remplacé Mme Anne-Catherine Aubert) qui ont fonctionné lors de l'élection complémentaire à la Municipalité (1er tour) et les votations fédérale et cantonale du 17 juin 2012. Le travail a été conséquent car l'objet cantonal était compliqué, les machines à compter en panne et le nombre de votants important. Il souligne également que la place à disposition au Collège des Jardins est extrêmement restreinte dès qu'il est fait appel à des scrutateurs supplémentaires. Les derniers résultats ont été affichés à 14h30.

Pour le dépouillement de l'élection complémentaire à la Municipalité (2e tour) du 8 juillet 2012, seul le nouveau Bureau fonctionnera.

En date du 25 juin, le Président a reçu un courrier électronique de M. Lucien Rey, conseiller communal, dont il donne lecture :

*M. le Président du Conseil communal,*

*Une bonne partie des habitants des rues des Vignerons 2, 4, 6 et 8 et de la Gare 39b et 39c s'est réunie le 29 mai, pour une fois sous un soleil radieux. Ils tiennent par ce message commun à remercier la Commune dans son ensemble pour cette proposition de rencontre annuelle entre voisins ainsi que pour le matériel fourni ou prêté.*

*Outre quelques projectiles lancés des étages par un(e) voisin(e) grincheux-se, ce fut une soirée très agréable, à réitérer. En effet, quelque 50 personnes de tous âges étaient présentes entre 18h00 et minuit dans un mélange de saveurs digne de la "Grande Table". Donc, au nom du voisinage, un grand merci.*

*Lucien Rey et Agim Statovci, concierge*

Le Président annonce que M. Daniel Jandric a fait savoir, par des voies détournées, qu'il restait intéressé à participer aux activités du Conseil communal. Il constate que ce conseiller est à nouveau absent, mais cette fois excusé pour raisons familiales. Le Président s'est permis de lui répondre, sans mettre en doute son excuse, que c'était sa 9e absence consécutive, que cela posait un problème de fonctionnement tant pour son groupe politique que pour le Conseil communal qui compte dans la pratique, depuis 9 mois, 99 conseillers au lieu des 100 réglementaires. Le Président ne peut que constater son impuissance à régler ce problème pendant son année présidentielle et espère que la prochaine présidente aura plus de chance.

La passation des pouvoirs entre les bureaux 2011 – 2012 et 2012 – 2013 aura lieu le 4 juillet 2012 à 17h00 à l'Hôtel-de-Ville.

Le Président a reçu la lettre de démission de Mme la Syndique Nuria Gorrite. Il déclare qu'il la lira en fin de séance.

## 7. Communications de la Municipalité

Chaque membre du Conseil communal a reçu 2 communications écrites :

- N° 26/6.12 - Rapport concernant les demandes d'autorisations générales ;
- N° 29/6.12 - Parlement des jeunes.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** explique que chaque conseiller a en plus reçu ce soir une communication écrite "Municipalité en bref" qui comprend plusieurs rubriques :

- Nouvelles des préavis votés ;
- Quoi de neuf ?
- Calendrier des manifestations.

Elle relève particulièrement l'invitation à l'inauguration du terrain multisports et de la place de jeux à la Gracieuse prévue le 2 juillet 2012 à 18h00 et informe les membres du Conseil communal que dorénavant la Municipalité profitera de ce type de communications pour transmettre la plupart de ses invitations.

Cette communication sera publiée 4 fois par année.

**M. le Municipal Vincent JAQUES** lit une communication concernant le Projet d'agglomération Lausanne-Morges 2012.

Le PALM 2012, dénommé également PALM 2e génération, a été signé en date du 18 juin 2012 par les instances cantonales et régionales à Lausanne, lors de la séance du Comité de pilotage du PALM. La commune de Lonay, qui n'avait pas signé le PALM 2007, a rejoint l'agglomération à cette occasion en paraphant également l'acte.

Les investissements nécessaires pour la réalisation des mesures fixées dans la liste en priorité A seront inscrits dans le plan des investissements des législatures actuelle et à venir. Nous espérons que le dossier obtiendra un large soutien auprès de la Confédération, si possible égal à celui octroyé pour le projet de 1re génération. Il sera transmis, conformément au délai fixé par la Confédération, au plus tard à la fin du mois de juin 2012. La version définitive tenant compte des différentes remarques formulées sera mise en ligne sur le site www.lausanne-morges.ch.

**M. le Municipal Denis PITTET** lit une communication concernant le Prix Lauréat Or pour le vin communal Passerillé 2010.

Lors de la sélection des vins vaudois organisée par l'Office des Vins Vaudois, le Domaine de la Ville de Morges a présenté son assemblage Passerillé 2010, composé de vins blancs en vendanges tardives, Doral, Pinot gris, Chardonney et vinifié en fût de chêne.

Au terme de ce concours au cours duquel 54 différents vins doux ont été présentés (Gewürztraminer, Sauvignon blanc, Doral, Muscat, Sylvaner, Pinot gris), dont 9 différents assemblages, le Passerillé de la Commune a été classé Lauréat Or. Seuls 3 vins ont obtenu cette distinction.

La Municipalité remercie les deux responsables de la vinification, MM. Frédéric Hostettler et Luc Tétaz, pour le sérieux de leur travail et espère que ce trophée sera un élément positif pour dynamiser les ventes directes.

**Mme Esther BURNAND** revient sur la communication écrite N° 29/6.12 - Parlement des jeunes.

Ce parlement est né et a déjà élaboré un règlement. Elle désire savoir si les membres du Conseil communal seront régulièrement informés des travaux et réalisations de ce parlement et si la subvention de CHF 10'000.00 sera allouée chaque année.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** répond que des informations seront régulièrement transmises au Conseil communal, essentiellement par le biais du rapport de gestion. L'allocation de CHF 10'000.00 est du ressort du Conseil communal puisqu'il figure au budget.

La discussion n'est plus demandée.

## 8. Nomination de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat du Groupe des Verts "Pour un approvisionnement alimentaire local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics"

Les commissaires sont Mmes et MM. :

| | | |
|---|---|---|
| **Antoine ANDRE** | **Esther BURNAND** | **Jacques-Alain DUFAUX** |
| **Aline DUPONTET** | **Eva FROCHAUX** | **Nicola LOFOCO** |
| **Galina SPILLMANN** | | |

## 9. Préavis de la Municipalité

N° 28/6.12

A. Demande d'un crédit de CHF 1'174'000.00, subvention non déduite, pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales aux chemins du Triolet, de la Chenaillettaz et à l'extrémité Est de l'avenue de Chanel ;

B. Demande d'autorisation pour le financement de la part communale des CHF 4'696'500.00, subvention et participation ERM non déduites, des travaux ERM de construction, reconstruction et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires "Centre", "Grosse-Pierre" et "Grosse-Pierre/Lac".

Les commissaires sont Mmes et MM. :

| | | |
|---|---|---|
| **Anne-Catherine AUBERT** | **Rémy DELALANDE** | **Janine DEVAUD** |
| **Christian HUGONNET** | **François LLAVADOR** | **Laurent PELLEGRINO** |
| **Izjadin RATKOCERI** | | |

N° 30/6.12 Demande d'adhésion à la nouvelle organisation régionale de la protection civile de Morges (ORPC).

Les commissaires sont Mmes et MM. :

| | | |
|---|---|---|
| **Antoine ANDRE** | **Esther BURNAND** | **Adrien BUSCH** |
| **Eric DECOSTERD** | **Cedric FAVRE** | **Mario FRANCO** |
| **Bastien MONNEY** | **Irène STADLIN** | **Vincent TETAZ** |

## 10. Rapports de commissions

N° 4/6.12 *Direction*
Objet : Gestion 2011

- Rapport sur la gestion
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
- Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport sur les comptes
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis.

**Mme Patricia CORREIA DA ROCHA**, présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Municipal Denis PITTET** intervient sur le rapport concernant le dicastère Patrimoine (PAT). En page 1, Organisation générale, premier paragraphe, 3e ligne, il est mentionné que depuis le 1er juillet 2011, l'Office des sports fait partie du Dicastère JSSL alors que les infrastructures sportives (piscine et patinoire) sont attribuées au Dicastère Patrimoine.

Il explique que cette affirmation est erronée puisque l'Office des sports ne fait plus partie du Dicastère JSSL. Il demande que le rapport soit corrigé comme suit :

**Depuis le 1er juillet 2011, les infrastructures sportives (piscine et patinoire) sont attribuées au Dicastère Patrimoine.**

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion et les rapports des sous-commissions. Le Président propose de prendre les rapports des sous-commissions l'un après l'autre. La parole n'est demandée pour aucun d'entre eux et le Conseil peut passer à l'examen des vœux de la Commission de gestion selon l'art. 102 RCC.

Vœu N° 1 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 3 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 4 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est refusé.

Vœu N° 5 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est refusé.

Vœu N° 6 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est refusé.

Vœu N° 7 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 8 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 9 La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité. L'organigramme reçu était daté du 31 décembre 2011 et ne reflétait pas cette situation.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** explique qu'en p. 177 du rapport de gestion se trouve l'organigramme de toute l'organisation de la Commune, avec l'ensemble des dicastères. Seuls les liens hiérarchiques directs y sont indiqués. Par contre, des organigrammes détaillés des dicastères FAIG et PAT figurent respectivement en p. 179 et 181. Pour PAT, un lien hiérarchique entre le municipal responsable et le vignoble est indiqué alors que pour FAIG ce lien est en traitillé et représente une fonction de support. La Municipalité maintient sa position

**M. Jacques DUBOCHET,** président de la sous-commission, explique que cette dernière a discuté avec Mme la Syndique Nuria Gorrite à ce sujet et qu'elle a décidé que cette situation était acceptable.

**Au vote, le vœu est refusé à une majorité évidente (1 avis contraire et 6 abstentions).**

Vœu N° 10 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est refusé.

Vœu N° 11 La réponse de la Municipalité est refusée. La commission a connaissance de sites où cela pose problème. Exemple : Grosse-Pierre.

**M. le Municipal Vincent JAQUES** explique qu'il y a une vingtaine d'années, pour des raisons esthétiques, des haies étaient plantées pour masquer les containers. Cette manière de faire a eu pour effets le dépôt d'ordures et autres détritus à même le sol et une déresponsabilisation des citoyens.

Les Ecopoints sont généralement assez grands pour contenir tous les déchets sans qu'il soit nécessaire de les déposer à même le sol. Ceux dont les ordures débordent parfois sont situés dans des quartiers à forte densité. M. le Municipal Vincent Jaques rappelle néanmoins qu'il est du ressort des régies immobilières de se doter de containers suffisamment grands pour contenir les ordures de leurs locataires. Il ne paraît donc pas pertinent de poser des palissades qui vont engendrer davantage de nuisances que l'effet esthétique escompté.

**M. Charles DISERENS** explique que la sous-commission IEEP et la Commission de gestion sont bien conscientes de la qualité du travail effectué par la voirie tous les jours de l'année.

La Commission de gestion a pu constater qu'il peut y avoir, contrairement à la réponse de la Municipalité, de grands Ecopoints collectant le cube complet (9 types de déchets différents) qui font parfois l'objet de dépôts sauvages lorsque les containers mobiles ou de surface qui collectent les cartons sont pleins et débordent. C'est par exemple le cas de celui de la Grosse-Pierre. Son implantation fait que, par forte bise ou fort vent, des déchets posés sur le container ou autour volent dans l'environnement, comme par exemple des petits cartons qui contiennent des matières de remplissage ou bourrage (sagex, papier), etc. Cela peut s'avérer dangereux pour des vélos et/ou motos lorsque qu'un carton se trouve sur la route. Ces divers containers de surface sont de plus inesthétiques.

Entourer certains Ecopoints sur 3 côtés par une palissade ou une haie permettrait d'éviter ces désagréments et conférerait une meilleure allure aux alentours. C'est ce que font diverses communes (par ex. Tolochenaz), des immeubles privés ou restaurants. D'ailleurs, l'Ecopoint situé à l'avenue du Moulin est entouré d'une palissade et le nouvel emplacement des containers de surface de Beausobre (près du secrétariat et vis-à-vis des terrains de sport) par un petit muret.

Concernant des graffiti sur les parois, une solution élégante est de permettre, par exemple aux jeunes de Couvaloup 12, de réaliser une fresque en lien avec le collectage des déchets. Cela éviterait certainement des graffiti sauvages. Une clôture en treillis pourrait également résoudre le problème en évitant le sentiment d'intimité évoqué dans la réponse de la Municipalité.

La Commission de gestion estime qu'il faut quelquefois ne pas généraliser une pratique mais accepter de faire du cas par cas, ceux-ci ne sont pas nombreux ! Pour toutes ces raisons, notamment de sécurité, la Commission de gestion en plénière a accepté à l'unanimité des membres présents de maintenir ce vœu et invite les membres du Conseil communal à faire de même.

Au nom du Groupe des Verts, **M. Philippe BECK** se rallie aux conclusions de la Municipalité. Il estime que la pose de haies aggraverait le problème.

Le Groupe des Verts se rallie également à la proposition de M. Charles Dizerens de travailler au cas par cas. Il propose aux membres du Conseil communal de refuser ce vœu mais d'inviter la Municipalité à continuer à être attentive à la situation des divers Ecopoints, de demander aux travailleurs municipaux et aux conseillers communaux qui se sentent concernés de rapporter systématiquement lorsqu'ils constatent des débordements dans ces lieux, de façon à trouver des solutions au cas par cas.

**M. Adrien BUSCH** estime que cette politique du propre en ordre et du bien trié est triste et invite les membres du Conseil communal à s'abstenir lors du vote sur ce vœu.

**M. Frédéric AMBRESIN** s'estime heureux d'habiter une ville où lorsqu'on parle de gestion (300 employés, budget de plus de CHF 100'000'000.00) on ne s'inquiète que des organigrammes et de palissades autour des poubelles.

**M. Stéphane DEWARRAT** constate que certains Ecopoints sont sous-dimensionnés. Avec l'introduction de la taxe au sac, il invite la Municipalité à étudier leur agrandissement. Il encourage les membres du Conseil communal à soutenir le maintien de ce vœu.

La discussion n'est plus demandée.

**Au vote, le vœu est refusé par 39 voix contre 20 et 13 abstentions.**

Vœu N° 12 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 13 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est refusé.

Vœu N° 14 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 15 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 16 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 17 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Tous les vœux ayant été passés en revue, le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Commission de gestion.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

après avoir pris connaissance et étudié :

- le rapport de la Municipalité sur la gestion 2011,
- le rapport général de la Commission de gestion 2011,
- les rapports de chacune des sous-commissions à la gestion,
- les comptes 2011,

**décide :**

1. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion administrative de l'année 2011 ;

2. de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune ;

3. de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives ;

4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;

5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

**Mme Maria-Grazia VELINI**, présidente de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport sur les comptes.

**M. Richard BOUVIER,** membre de la Commission des finances, estime que cette dernière a omis un élément important. L'objectif de son intervention n'est pas de reprocher cette omission mais de porter cet élément à la connaissance de tous les membres du Conseil communal.

Il s'agit du dépassement de plus de CHF 800'000.00 (plus de 10 %) par rapport au crédit accordé pour le préavis N° 16/6.07.

Il cite l'explication que Mme Maria-Grazia Velini lui a fournie :

- *Nous avons effectivement parlé de ce dépassement important concernant la Gracieuse. S'il n'y a pas eu de remarques dans le rapport de la Commission des finances, c'est que le rapport de l'organe de révision a demandé à la Municipalité de faire valider ce dépassement par le Conseil communal par la demande d'un crédit complémentaire. Comme les recommandations de PWC pour l'année 2010 ont été suivies et réglées en 2011, nous sommes sûrs que ce point sera réglé en 2012.*

M. Richard Bouvier est persuadé que la Municipalité fera le nécessaire et expliquera les raisons de ce dépassement. Il pense néanmoins important que tous les membres du Conseil communal soient au courant et que ce point soit relaté dans le procès-verbal afin qu'il ne leur soit pas reproché d'avoir accepté ce dépassement sans rien dire.

Selon l'art. 92 RCC, lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication écrite. Il y a bien eu, sauf erreur, trois communications (deux pour Sylvana et une pour la Gracieuse). Peut-on néanmoins considérer que le Conseil communal a été averti de ce dépassement ?

M. Richard Bouvier pose la question suivante à la Municipalité :

- Que se passe-t-il avec ce préavis et à quoi devons-nous nous attendre ?

**M. le Municipal Denis PITTET** rappelle que le Conseil communal a attribué en 2007 un crédit de CHF 7'603'000.00, ceci sans soumissions rentrées. Cela veut dire que la Municipalité avait, par rapport à ce crédit, une marge de +/- 25 %.

En novembre 2011, la Municipalité a informé le Conseil communal du décompte de Sylvana. Le dépassement du crédit prévu était de 12,4 %.

Concernant la Gracieuse, la Municipalité a reçu, il y a quelques jours, le rapport final du bureau d'architectes. Elle ne l'a pas encore validé. Une communication relative à cet objet sera probablement transmise au Conseil communal au mois de septembre 2012.

**M. Alain TROGER** s'interroge sur le compte N° 11100.3170.00 – Frais de délégations et de réceptions, p. 15 des comptes 2011.

Le rapport de la Commission des finances relève que ce compte dépasse de 240 % le montant inscrit au budget. La réponse municipale est pratiquement identique à celle de l'année passée.

Pour ce compte, les chiffres des années précédentes sont les suivants :

| | |
|---|---|
| Comptes 2008 | CHF 317'448.00 |
| Budget 2009 | CHF 120'000.00 |
| Comptes 2009 | CHF 234'252.00 |
| Budget 2010 | CHF 244'000.00 |
| Comptes 2010 | CHF 395'913.00 |
| Budget 2011 | CHF 163'000.00 |
| Comptes 2011 | CHF 391'559.00 |

La Municipalité dit que le budget est du ressort du Conseil communal. M. Alain Troger relève cependant que le résultat de certains comptes n'a rien à voir avec le budget. L'année passée, la Municipalité avait répondu qu'elle voulait tester une nouvelle manière de faire, avec une procédure de régularisation budgétaire pour les cas qui dépassent l'autorisation générale et qu'elle allait communiquer au Conseil communal les dépassements de budget, principalement pour les grands événements imprévus. En 2011, le Conseil communal n'a eu aucune information quant au dépassement de ce compte. Il paraît que le budget 2012 sera évalué en fonction des frais réels. M. Alain Troger annonce qu'il restera attentif à ce point.

La parole n'est plus demandée et le Conseil peut passer à l'examen des vœux de la Commission des finances selon l'art. 102 RCC.

Vœu N° 1 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Examen des vœux en suspens au 31.12.2011 :

Vœu N° 1 - 2010 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est maintenu.

Vœu N° 2 - 2010 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est maintenu.

Vœu N° 1 - 2007 La réponse de la Municipalité est refusée.

**M. Eric DECOSTERD** explique que la commission a estimé que la Municipalité pouvait faire mieux. Comme preuve, il montre une offre d'emploi de la Commune de Morges concernant le poste d'adjointe administrative et deux offres d'emploi de la Commune de Nyon concernant les postes de spécialiste RH et comptable à 100 %, parues au mois d'avril. Celle de la Commune de Morges fait le double de grandeur par rapport à celles de la Commune de Nyon pour des postes tout aussi importants. Actuellement, les personnes qui cherchent du travail utilisent aussi d'autres moyens que la presse et la Commission des finances estime que la Municipalité pourait encore réduire la taille de ses annonces de moitié et renvoyer les personnes intéressées au site Internet.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** rappelle que les comptes ont été bouclés avec plus de 5 millions de bénéfice.

Elle explique que l'annonce que M. Eric Décosterd a montrée n'a pas eu l'effet escompté et que la Municipalité a dû s'adresser à une agence de recrutement pour enfin trouver la personne adéquate pour ce poste. Lorsque la Municipalité sait qu'elle aura un grand nombre de candidatures, elle réduit la taille des annonces. Par contre, quand il s'agit de trouver des cadres qui devront assumer de lourdes responsabilités, elle préfère placer des annonces plus visibles.

Elle ajoute néanmoins que si les membres du Conseil communal le souhaitent, la Municipalité étudiera la possibilité de réduire encore plus sa visibilité dans la recherche de collaborateurs, tout en sachant que pour certains secteurs d'activité le marché est totalement exsangue.

La discussion n'est plus demandée.

**Au vote, le vœu est maintenu par 30 voix contre 19 et 23 abstentions.**

Tous les vœux ayant été passés en revue, le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Commission des finances.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport de la Commission des finances sont acceptées à une majorité évidente (3 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2011,
- du rapport municipal sur les finances,
- du rapport de la Commission des finances,

**décide :**

1. d'accepter les comptes 2011 ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2011 ;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

N° 10/6.12 *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 500'000.00, soit de CHF 240'000.00 en 2012 pour le remplacement du véhicule citerne (CHF 50'000.00), de la chargeuse compacte (CHF 60'000.00) et l'acquisition de la camionnette nacelle (CHF 130'000.00), de CHF 100'000.00 en 2013 pour le remplacement de la tondeuse à grand rendement (CHF 100'000.00), de CHF 160'000.00 en 2014 pour le remplacement du camion utilitaire polybennes (CHF 85'000.00), de la petite camionnette (CHF 25'000.00) et de la brouette à moteur (CHF 50'000.00).

**M. Jean-Claude GOY**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (3 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.00, soit en 2012 de CHF 50'000.00 pour le remplacement du véhicule citerne, de CHF 60'000.00 pour le remplacement de la chargeuse compacte et de CHF 130'000.00 pour l'acquisition de la camionnette nacelle, en 2013 de CHF 100'000.00 pour le remplacement de la tondeuse à grand rendement, en 2014 de CHF 85'000.00 pour le remplacement du camion utilitaire polybennes, de CHF 25'000.00 pour le remplacement de la petite camionnette et de CHF 50'000.00 pour le remplacement de la brouette à moteur ;

2. de dire que le montant de CHF 50'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, le montant de CHF 60'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 6'000.00 par année, le montant de CHF 130'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 13'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013 ; de dire que le montant de CHF 100'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 20'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2014 ; de dire que le montant de CHF 85'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 8'500.00 par année, de dire que le montant de CHF 25'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 2'500.00 par année et de dire que le montant de CHF 50'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 5'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

N° 19/6.12 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue.

**M. Adrien BUSCH**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Bertrand GILLIARD** remarque que la commission est pour les bornes mais contre la vidéo-surveillance. Il comprend qu'il faut être attentif à l'usage qui est fait de ces films et l'approuve. Ce n'est cependant pas une raison pour tomber dans la paranoïa.

Pratiquement tous les grands magasins, le train, le métro à Lausanne, etc. sont équipés de caméras. Personne n'a l'air de s'offusquer d'être tracé par l'intermédiaire de son téléphone portable, avec des données qui, physiquement, sortent de notre domaine de législation suisse.

Pourquoi refuser aux policiers morgiens de savoir qui leur demande l'ouverture des bornes ? Les membres du Conseil communal ne font-ils pas confiance à leur corps de police pour faire un usage ad hoc et conforme à la loi de ces données ?

Le remplacement de ces bornes est-il vraiment urgent ? Comme l'a relevé la commission, il est regrettable que la problématique de toutes les bornes ne soit pas prise en compte globalement, par exemple dans le PDCirc en cours d'étude. Une fois de plus, plusieurs études sont en cours mais les décisions sont prises avant l'aboutissement de ces dernières.

M. Bertrand Gilliard propose de refuser ce crédit et de demander à la police de verbaliser les contrevenants. Il relève que tous les chemins interdits à la circulation n'ont pas une borne à leur entrée. Si la Municipalité répond que les auxiliaires de police ne peuvent pas amender ce genre de contrevenants et qu'il faut de "vrais" policiers, cet argument ne sera pas recevable puisque cette solution évitera d'avoir un policier en faction devant l'interrupteur de la borne et de le déranger à de multiples reprises pour des accès justifiés.

Il encourage donc les membres du Conseil communal à refuser ce crédit.

Au nom du Groupe des Verts, **M. Mathieu BORNOZ** constate que rien dans le préavis n'explique ou ne justifie ce changement et que, sur la base du rapport de commission, points N° 2.4 et 2.5, il n'y aura aucun cadre permettant de garantir la protection des données et encore moins justifiant l'utilité de ces caméras. Il semble important de préciser ce point dans les conclusions et c'est pourquoi M. Mathieu Bornoz propose l'amendement suivant :

**Ajout d'un point N° 4 aux conclusions du préavis :**

- **de dire que ce système, à l'image de celui actuellement en fonction, ne devra en aucune manière collecter les informations relatives aux allées et venues des possesseurs de badges ni filmer les demandes d'accès.**

**M. le Municipal Daniel BUACHE** répond que le système est prévu avec une vidéo qui n'enregistre aucune donnée, mais qui permet seulement de voir la personne qui demande l'abaissement des bornes. Par contre, les heures et la fréquence d'abaissement de ces bornes seront enregistrées. Cependant, si le Conseil communal le demande, il est tout à fait possible de se passer de caméras.

Ces bornes sont en mauvais état. Chaque réparation coûte entre CHF 4'000.00 et CHF 5'000.00. Si l'on attend encore une année, la moitié du coût des nouvelles bornes sera payé en réparations. Il explique encore qu'il s'agit de sécuriser un accès à une zone piétonne et que cela ne concerne donc pas le PDCirc.

**M. Bertrand GILLIARD** rappelle qu'il n'a pas dit qu'il fallait continuer à réparer ces bornes. Les usagers sont censés respecter la signalisation et, s'ils ne le font pas, il faut les amender.

**M. Adrien BUSCH** se rappelle de certaines explications fournies en séance de commission, notamment que les passages étaient enregistrés. Il est donc possible de savoir quand les usagers qui possèdent une carte entrent ou sortent de cette zone. Il estime peu nombreuses les personnes qui doivent appuyer sur l'interrupteur pour ouvrir ces bornes puisque un certain nombre d'usagers et d'habitants possèdent une carte. Cela laisse donc le temps au policier en faction de travailler à d'autres tâches.

**Mme Caroline JOBIN SOUMAHORO** répond à M. Bertrand Gilliard et explique qu'à la rue Centrale, la limitation de circulation, avec des heures de livraison très précises, n'est absolument pas respectée. Les agents de police doivent intervenir en moyenne 5 à 6 fois par semaine. Elle serait plutôt favorable à la multiplication des bornes qu'à leur suppression.

**M. Mathieu BORNOZ** explique que si le but de ces caméras est simplement d'avoir des données statistiques de fréquentation et non pas de connaître le nom des personnes qui accèdent à cette zone, il regrette que cela n'ait pas été précisé dans le préavis, ce qui aurait évité cette discussion. Il serait tout à fait possible de modifier cet amendement en disant que cela peut être limité pour des données statistiques, mais anonymes.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote, l'amendement proposé par M. Mathieu Bornoz est accepté par 41 voix contre 28 et 5 abstentions.**

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis ainsi amendé sont acceptées par 47 voix contre 25 et 2 abstentions.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue ;

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 18'160.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013 ;

3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement (N° 61000.3143.01) dès l'année 2013, à raison de CHF 1'400.00 par année ;

4. de dire que ce système, à l'image de celui actuellement en fonction, ne devra en aucune manière collecter les informations relatives aux allées et venues des possesseurs de badges ni filmer les demandes d'accès.

**11. Motion Stéphane Dewarrat "Une nouvelle transversale morgienne" – Développement**

**M. Stéphane DEWARRAT** donne lecture de cette motion dont le texte figure en annexe 1 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**12. Motion des Groupes SPI et Verts "Pour des mesures sociales allégeant l'introduction d'une taxe forfaitaire et d'une taxe proportionnelle pour l'élimination des déchets ménagers en lieu et place d'une diminution d'impôt" – Dépôt et développement**

**M. Philippe BECK** précise que cette motion n'est en aucune manière en opposition à celle déposée par le Groupe PLR le mois dernier. Les Groupes SPI et Verts sont d'accord avec ce qu'elle proposait mais veulent seulement pousser la réflexion plus loin. Puis il donne lecture de cette motion dont le texte figure en annexe 2 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

## 13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce qu'il n'y a aucune réponse.

## 14. Questions, vœux et divers

**M. Bertrand GILLIARD** rappelle le vœu N° 1 – 2010 de la Commission des finances :

*La commission souhaite que la Municipalité explique les importantes variations constatées (au-delà des +/- 10 % de marge usuels) entre les budgets et les comptes concernant les "frais de délégation et de réception" (compte 11100.3170.00)*

et la réponse de la Municipalité :

*Comme mentionné dans le rapport de gestion 2011, la Municipalité reste attentive à ce vœu. A ce jour, les contrôles n'ont pas nécessité de communication auprès de votre Conseil.*

Or, comme l'a relevé M. Alain Troger, les dépassements sont supérieurs à 10 %. M. Bertrand Gilliard demande une explication à la réponse de la Municipalité.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond que la réponse apportée dans le cadre de la gestion 2011 concernait le budget 2011. En revanche, l'engagement que la Municipalité prend en réponse au vœu de la Commission des finances concerne le budget 2012. La Municipalité rappelle néanmoins que ce poste est difficile à prévoir dans ses variations et qu'elle doit honorer certains événements comme les départs à la retraite ou la réception de certains hôtes. Elle précise encore que certains d'entre eux, comme par exemple "Le livre sur les quais" ou "Morges bouge" ont d'ores et déjà été sortis de ce compte et font l'objet d'une ligne à part dans le budget. Actuellement, dans le cadre des comptes 2012, les dépassements sont maîtrisés. Si cela ne devait plus être le cas d'ici la fin de l'année, la Municipalité le signalerait au Conseil communal.

**M. Bertrand GILLIARD** regrette qu'il ne soit fait aucune mention dans le journal "Reflets" du PPA Morges Gare-Sud alors qu'il est fait mention de la Commission consultative Suisses-Etrangers. Heureusement que la presse s'en est occupée.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond que la mission du bulletin "Reflets" est différente de celle de la presse quotidienne et la Municipalité ne veut pas entrer en concurrence avec cette dernière. Le rôle du bulletin "Reflets" est de présenter les enjeux politiques de la Ville et si la Commission consultative Suisses-Etrangers y a été mentionnée, c'est à cause de l'organisation de la "Grande-Table". C'était l'occasion pour la Municipalité de revenir sur les importantes actions que mène cette commission en faveur de l'intégration (+ de 35 % de population étrangère à Morges).

**M. Laurent PELLEGRINO** comprend que le bulletin "Reflets" n'a pas pour vocation de concurrencer la presse en proposant des articles critiques et incisifs. On y trouve par contre une photo des membres de la Municipalité posant devant le kiosque à musique et, à la lecture des textes, l'autosatisfaction est de mise et une remise en question n'est pas envisageable. Il dépose le vœu suivant :

- Qu'une tribune libre soit laissée à disposition des partis politiques représentés au Conseil communal (par exemple une demi-page par parti). Cet espace permettrait aux lecteurs de découvrir les différentes priorités et sensibilités du Conseil communal et de mettre un peu de sel dans le journal communal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**M. Eric DECOSTERD** se déclare consterné par la situation de ce pêcheur qui occupe le terrain de La Blancherie, fait qui a été relaté dans la presse. Il demande pourquoi une telle urgence.

**M. le Municipal Vincent JAQUES** répond que la parcelle N° 465 - La Blancherie appartenait initialement à l'Etat de Vaud. Une convention avait été établie entre l'Etat de Vaud et M. Alfred Anthonet (père du pêcheur actuel) en date du 10 février 1940. Cette dernière mettait à disposition une parcelle de terrain pour y construire une baraque de pêcheur. Elle a été reprise par la Commune de Morges lors de l'acquisition de ce terrain en 1990. Le bail précisait que le locataire devait, en tout temps, sur simple demande du propriétaire, démolir à ses frais cette construction. En 1995, puis en 2006, dans le cadre de l'installation du chantier de la galère "La Liberté", la Municipalité a souhaité faire démolir les constructions en place mais a finalement renoncé, pour des raisons de planification. En 2006, deux contrats de prêt à usage ont été établis par la Commune de Morges en faveur des deux utilisateurs : le comité de la galère "La Liberté" et M. Jean-Louis Anthonet.

La Commune a donc gracieusement permis la poursuite d'activités sur cette parcelle. Dans le cadre du projet exposé dans le préavis N° 28/6.12, la Municipalité a pris la décision, conformément aux dispositions prévues, de dénoncer les contrats de prêt à usage pour fin septembre 2012. Le comité de la galère "La Liberté" et M. Jean-Louis Anthonet ont été préalablement rencontrés et informés de vive voix de la situation. Une cellule d'accompagnement a été mise en place au sein de l'administration et des propositions concrètes ont été formulées pour leur permettre de poursuivre leur activité. L'Office communal du logement a également été informé de la situation et des démarches supplémentaires seront proposées dans le cadre de cet accompagnement.

La Municipalité met tout en œuvre pour proposer des synergies et un soutien digne et respectueux des personnes dans cette situation particulière. Des informations complémentaires et plus détaillées seront transmises à la commission chargée d'étudier ce préavis lors de la première séance le 3 juillet 2012.

**M. Eric DECOSTERD** demande encore à quel moment la Municipalité a dénoncé le droit de M. Jean-Louis Anthonet de rester sur cette parcelle et si le délai devait vraiment être aussi court ?

**M. le Municipal Vincent JAQUES** répond que les démarches de dénonciation ont été faites en 2006 et c'est à partir de ce moment-là que le bail à loyer s'est transformé en un contrat de prêt à usage. La date de 2010 avait même été avancée pour la démolition de ces installations. Concrètement, les utilisateurs ont été informés début mai 2012 pour une dénonciation à fin septembre, donc avec un préavis de 4 mois. Il n'y a pas de précipitation mais uniquement de la synchronisation. Ce gros projet est conjointement organisé entre les Services techniques de la Ville de Morges et l'ERM qui doivent avancer de manière simultanée.

**M. Charles DIZERENS** explique qu'une odeur nauséabonde envahit les sanitaires pour messieurs du Théâtre de Beausobre depuis plusieurs mois. La Municipalité est-elle au courant de ce problème et, si oui, qu'a-t-elle prévu à court terme pour y remédier ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

Pour clore son année présidentielle, le Président s'adresse aux membres du Conseil communal. Le texte de son propos figure en annexe 3 du procès-verbal.

Puis il lit la lettre que Mme la Syndique Nuria Gorrite a adressée au Bureau du Conseil communal. Cette dernière figure en annexe 4 du procès-verbal.

Au nom du Conseil communal, le Président prend acte de la démission de Mme la Syndique Nuria Gorrite. Le texte de son discours figure en annexe 5 du procès-verbal.

Le Président convie les membres du Conseil communal à une verrée et lève la séance à 22h00.

| Le président | La secrétaire |
|---|---|
| Pierre Marc Burnand | Jacqueline Botteron |

Annexe 1 : Motion Stéphane Dewarrat "Une nouvelle transversale morgienne" – Développement.

Annexe 2 : Motion des Groupes SPI et Verts "Pour des mesures sociales allégeant l'introduction d'une taxe forfaitaire et d'une taxe proportionnelle pour l'élimination des déchets ménagers en lieu et place d'une diminution d'impôt" – Développement.

Annexe 3 : Propos de M. Pierre Parc Burnand, président du Conseil communal, à l'occasion de la fin de son année présidentielle.

Annexe 4 : Lettre de démission de Mme la Syndique Nuria Gorrite au Bureau du Conseil communal.

Annexe 5 : Discours de M. Pierre Marc Burnand, président du Conseil communal, en réponse à la lettre de Mme la Syndique Nuria Gorrite.